



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: meilleure pratique

Pays: Angleterre et pays de Galles

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Formation des <i>coroners</i>
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Depuis 2012, la formation des <i>coroners</i> en Angleterre et au pays de Galles ne relève plus du ministère de la justice mais bien de l'École de la magistrature (<i>Judicial College</i>). Cette évolution a coïncidé avec la désignation d'un nouveau <i>coroner</i> en chef et la création d'un nouveau comité de formation des <i>coroners</i> (dont les membres sont également censés participer à la sélection des formateurs et à l'organisation des formations). À la suite de ce changement, l'École de la magistrature a procédé à une évaluation fonctionnelle complète des besoins de formation afin d'aider les organes de gestion et de formation nouvellement constitués.</p> <p>Un questionnaire en ligne a été mis au point et les 1 300 <i>coroners</i> et membres des bureaux des <i>coroners</i> ont été invités à formuler des commentaires concernant leurs besoins de formation.</p> <p>Les membres des anciens groupes de formation des <i>coroners</i> ont été chargés d'élaborer ce questionnaire. Une liste des compétences et responsabilités des <i>coroners</i> a été dressée sur la base des offres d'emploi publiées pour des fonctions de <i>coroners</i> dans l'ensemble du pays. Les membres du groupe cible ont disposé d'un délai de trois semaines pour remplir le questionnaire. Ils ont également été invités à indiquer s'ils souhaitaient participer à des entretiens téléphoniques.</p> <p>Sur la base des données collectées, un rapport final sur les besoins de formation des <i>coroners</i> a été remis au <i>coroner</i> en chef et au comité de</p>

formation, afin de servir de base à l'élaboration des plans de formation.

<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>École de la magistrature (<i>Judicial College</i>) Ministère de la justice, 102 Petty France Londres SW1H 9LJ Royaume-Uni Téléphone: + 44 203 334 0700 Fax: + 44 203 334 5485 Courriel: magistrates@judiciary.gsi.gov.uk Site internet: http://www.judiciary.gov.uk/training-support/judicial-college</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Même si chaque institution de formation des magistrats dans l'Union européenne a mis en œuvre son propre système d'évaluation des besoins de formation, certaines idées particulièrement intéressantes ont été recueillies dans le cadre de la présente étude.</p> <p>Cependant, la pratique décrite ci-dessus pourrait être considérée comme une EXCELLENTE PRATIQUE chaque fois que l'approche requise exige que l'institution de formation réponde rapidement et efficacement à une compétence récemment attribuée dans un nouveau domaine de formation.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)